



**Université PARIS—OUEST-NANTERRE-LA DEFENSE**

UFR de Sciences Economiques, Gestion, Mathématiques et Informatique  
Master ISIFAR, Bat G., 200, avenue de la République 92001 Nanterre Cedex  
Tél. : 01 40 97 78 46 Fax : 01 40 97 78 39

Contacts : Patrice Bertail (Patrice.Bertail@u-paris10.fr),  
Cécile Durot (Cecile.Durot@u-paris10.fr)

Objet : Taxe d'apprentissage, Master pro ISIFAR

Madame , Monsieur

Située à quelques pas de la Défense, au coeur de l'Ile-de-France, l'Université Paris Ouest-Nanterre-La Défense constitue depuis quelques années un pôle de formation et de recherche très important dans le domaine des mathématiques appliquées aux sciences sociales, à la finance et à l'assurance. Le département de mathématique et informatique rattaché à l'UFR SEGMI comporte près de 50 enseignants chercheurs en mathématique, informatique, statistique et probabilité dont les compétences notamment sur les problème d'évaluation des risques sont reconnues au niveau national et international. C'est sur la base de ces compétences qu'a été construit le MASTER PROFESSIONNEL ISIFAR cohabilité depuis six ans par les universités Paris VII et Paris Ouest. Ce master propose sur l'université Paris-Ouest-nanterre-la Défense une formation originale en Statistique du Risque et ses applications à la Finance, à l'Assurance mais plus généralement à tout domaine où la notion de risque joue un rôle capital (gestion environnementale et nucléaire, domaine de l'énergie, alimentation, hydrologie, climatologie etc...)

Les formations en MASTER ISIFAR M1 et M2 prolongent de manière naturelle la licence MMIA (Modélisation Mathématique, Informatique et Applications) qui se déroulent sur trois ans également à Nanterre. Elles sont également ouvertes à des étudiants issus d'autres cursus (notamment aux M1 d'autres formations ou aux élèves de grandes écoles dont l'ENSAE et l'Ecole des Ponts et Chaussées). Nous proposons grâce à nos compétences un ensemble d'enseignements mettant l'accent sur la maîtrise théorique et pratique d'outils statistiques de pointe (modélisation et estimation d'évènements extrêmes, modèles mathématiques de l'assurance, tables de survies, data mining) et leur mise en place informatique en environnement complexe (base de données avancées, fusion de données etc...). Le diplôme de M2 comporte également un stage de 6 mois obligatoire. Notre formation forme chaque année entre 20 et 30 étudiants qui s'insèrent sans difficulté dans le monde du travail, comme en témoignent nos anciens élèves. Le master possède un groupe sous linkedIn destiné à favoriser la diffusion d'offre de stage ou d'emploi.

Composante d'un établissement public à vocation scientifique, culturelle et pédagogique, l'UFR SEGMI est habilitée à recevoir le produit de la taxe d'apprentissage dans la mesure où elle délivre des diplômes à caractère professionnel. Comme vous le savez, la taxe d'apprentissage est un impôt versé par les entreprises qui permet de financer les dépenses nécessaires au développement de l'enseignement technologique et professionnel et de l'apprentissage. Depuis 2006, les entreprises sont dans l'obligation de verser leur taxe via un organisme collecteur répartiteur agréé, tout en conservant le choix de l'établissement de formation bénéficiaire (voir la fiche technique en annexe). L'usage strictement pédagogique des sommes affectées est attesté par des comptes rendus et des documents comptables.

En affectant à notre formation, votre taxe d'apprentissage, vous favorisez :

- la mise en place d'actions pédagogiques destinées à renforcer les acquisitions de compétences et de savoir-faire de nos étudiants (conférences, séjours d'étude, invitation d'intervenants extérieurs). Nous souhaitons en particulier développer de manière active les liens avec les entreprises en favorisant l'interventions sous forme de cours ou de conférences de professionnels notamment dans les domaines de la finance, de l'assurance.

- la conception et la mise en oeuvre de rencontres professionnelles et de journées d'études contribuant à la réflexion sur les enjeux de l'évaluation des risques. Nous souhaitons en particulier mettre en place à court terme un séminaire bimensuel faisant intervenir à la fois des professionnels, des chercheurs et des spécialistes internationaux de l'évaluation des risques.

- l'acquisition d'un parc informatique performant, réservé à nos étudiants, indispensable à la maîtrise des outils informatiques et des logiciels nécessaires à l'évaluation et la gestion des risques. Notre formation jeune de trois ans ne possède pour l'instant aucun moyen informatique propre.

Verser la taxe d'apprentissage à notre formation est également un gage de partenariat suivi entre nos formations, notre établissement, les entreprises et les associations liées aux collectivités territoriales, visant à l'essor d'un enseignement de qualité. Vous pourrez en particulier bénéficier d'un contact régulier avec nos équipes d'enseignants-chercheurs pour vos demandes d'expertises ou vos demandes de stage.

En espérant que donnerez une suite favorable, nous vous remercions vivement pour votre contribution à notre master professionnel et restons à votre disposition pour toute demande d'informations complémentaires

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées

Pr. Patrice Bertail, Responsable formation et lien avec les entreprises, ISIFAR, filière Statistique du Risque

Pr. Cécile Durot, Responsable du Master, ISIFAR, filière Statistique du Risque

**TAXE D'APPRENTISSAGE**  
**Fiche technique pour le versement de la taxe d'apprentissage**  
**au profit du master «ISIFAR»**

**CATÉGORIE D'HABILITATION**

• L'UFR SEGMI de l'Université Paris Ouest-Nanterre-La Défense est habilitée à percevoir la taxe d'apprentissage au titre du Master «Ingénierie Statistique de la Finance, de l'Assurance et du Risque » dans les catégories C (à titre principal) et B (par cumul). Ces catégories correspondent aux anciennes catégories Cadres supérieurs (CS) et Cadres moyens (CM) (Cf. Décret 2005-1341 du 28 octobre 2005).

**MODE DE FONCTIONNEMENT**

• La campagne de la taxe d'apprentissage s'inscrit depuis 2006 dans le cadre d'une réforme des

modalités de versement. Désormais, les entreprises sont obligées d'avoir recours aux organismes

collecteurs-répartiteurs agréés pour effectuer des versements auprès des établissements d'enseignement (Décret 2005- 1392 du 08 novembre 2005 – Parution au J.O. du 10 novembre 2005 – page 17634 texte N° 11).

• Adressez-vous à un organisme collecteur-répartiteur agréé, en précisant bien les sommes à verser ou le pourcentage à attribuer (ex : 100 %), et éventuellement l'usage du cumul : Catégorie C + Catégorie B. Visiter le site de la Chambre de commerce et d'industrie de Paris, organisme collecteur de la taxe **[www.taxes-formation.ccip.fr/ccip/](http://www.taxes-formation.ccip.fr/ccip/)** ou le site de l'Union inter-profession de l'enseignement (UNIPE), organisme collecteur de la taxe : **[www.unipe.org](http://www.unipe.org)**

**DEMARCHES ET BORDEREAU EN LIGNE**

• Visiter le site de la taxe d'apprentissage en ligne : **[www.intertaxe.org](http://www.intertaxe.org)**

• Télécharger un bordereau de versement au format PDF :

**[www.intertaxe.org/index.php?p=bordereau\\_pdf](http://www.intertaxe.org/index.php?p=bordereau_pdf)**

• Pour toutes informations légales, visiter le site du ministère du Budget :

**[www.impots.gouv.fr/portal/dgi/public/professionnels.impot? pageId=prof\\_apprentissage&espId=2&impot=app&sfid=50](http://www.impots.gouv.fr/portal/dgi/public/professionnels.impot?pageId=prof_apprentissage&espId=2&impot=app&sfid=50)**

**BORDEREAU**

• Précisez l'établissement destinataire de la taxe d'apprentissage et le diplôme concerné à savoir pour nous :

Université Paris Ouest-Nanterre-La Défense - UFR SEGMI

Master professionnel « ISIFAR ».

• Retournez-nous le bordereau de versement ci-joint, complété et signé dans les meilleurs délais :

A l'attention de Patrice BERTAIL, UFR SEGMI, Batiment G,

Université Paris X Nanterre - 200, avenue de la République - 92001 Nanterre

Cedex

Tél. : 01 40 97 47 56- Fax : 01 40 97 78 39 - [valerie.tripet@u-paris10.fr](mailto:valerie.tripet@u-paris10.fr)

**DATE LIMITE DE VERSEMENT**

• Pour l'exercice 2012 : 1 mars 2012.

**TAXE D'APPRENTISSAGE 2012**

**Bordereau de versement**

Raison sociale : .....  
N° de SIRET : .....  
Activité : ..... Code APE : .....  
Adresse : .....  
.....

Contact (nom, prénom) : .....  
Fonction : .....

Téléphone/Adresse Elect. : .....

Déclare verser à l'Université Paris-Ouest-Nanterre-La Défense pour le compte  
du diplôme  
Master professionnel «ISIFAR»  
Université Paris-Ouest-Nanterre-La Défense - UFR SEGMI

la somme de ..... pour la catégorie Cadres supérieurs  
la somme de ..... pour la catégorie Cadres moyens

au titre de la taxe d'apprentissage, par l'intermédiaire de l'organisme col-  
lecteur – répartiteur agréé suivant :

Nom : .....  
.....  
Adresse : .....  
.....

Date, signature du responsable et cachet de la structure :